

COMPTE RENI

Montreuil, le 23 mai 2019

CMPN DU 22 MAI 2019

La réunion du jour avait pour objet la création d'une instance de négociation et de veille sur la branche ferroviaire et la poursuite du volet classification des métiers et rémunération de la Convention collective Nationale (CCN).

L'UTP campe sur ses positions pour obtenir un accord qui n'impose rien, soit pas d'accord du tout....

En préambule, la CGT a rappelé le contexte social et économique particulièrement violent que subissent les cheminots.

Dans le même temps, le Gouvernement et l'UTP (Patronat de la branche ferroviaire) déclinent déjà « le pacte ferroviaire » en traçant les perspectives d'une concurrence débridée.

Lors de la CMPN (Commission Mixte Paritaire Nationale) du 22 mai 2019, l'attitude de l'UTP a une nouvelle fois mis en relief son unique mandat de négociation, celui d'organiser la concurrence entre les salariés en créant les conditions d'un dumping social généralisé dans la branche.

D'ailleurs, les intentions du Gouvernement de renvoyer les cheminots de la restauration ferroviaire vers le cadre social de la « restauration collective » sont du même ordre.

La forte mobilisation des salariés de la restauration et le rassemblement organisé le 25 avril ont permis de repousser la décision de rattachement vers la CCN de la restauration des collectivités.

La CGT a demandé à l'UTP d'engager sans tarder les démarches auprès des directions d'entreprises de restauration pour l'intégration de la restauration ferroviaire à la CCN de la branche ferroviaire.

UNE INSTANCE DE VEILLE QUE LE PATRONAT ESTIME TROP INTRUSIVE

Au-delà de l'instance de négociation, la CPPNI (Commission Paritaire de Négociation et d'Interprétation) devrait exercer une veille sur impacts des différents accords d'entreprise sur les conditions de travail des cheminots.

Le projet de texte proposé à la négociation par l'UTP limite les prérogatives de la CPPNI, et notamment les conditions de cette veille.

Pour le patronat, il s'agit de maintenir, autant que possible, une chape de plomb sur les accords d'entreprise qui introduisent le dumping social dans la branche ferroviaire.

La CGT a donc dénoncé ces tentatives de restreindre les droits des salariés cheminots et a formulé des propositions.

CLASSIFICATION ET REMUNERATION, L'UTP MAINTIENT SON CAP

Après plusieurs réunions et groupes de travail techniques, le volet classification et rémunération de la CCN est toujours ouvert à la négociation, mais l'UTP campe sur ses positions.







Il s'agit toujours d'un nombre très limité d'emplois types génériques ou « fourre-tout » classés dans des « familles » sans véritable cohérence métier, et donc n'offrant que peu de perspectives en termes de parcours professionnels.

Son unique objectif est ne pas fixer de cadre contraignant dans la CCN pour ne pas limiter les polyvalences et le dumping social dans les entreprises.

Le cas échéant, l'UTP semble même préférer attendre que le Gouvernement légifère par ordonnances en cas d'échec des négociations plutôt que de bouger au-delà de son mandat de négociation limité à son seul projet...

D'ailleurs, vu les orientations libérales de ce Gouvernement, il y a fort à parier que ce dernier réponde aux desideratas exprimés par le patronat qui a besoin de son sac à dos anti-social pour aborder sereinement la concurrence.

La CGT revendique:

- un système de classification (PARODI) avec une définition des métiers fine et précise;
- un découpage en filières cohérentes en termes de proximité des métiers et de parcours professionnels;
- la mise en place d'une grille unique au niveau de la Branche comportant 9 qualifications, partant du salarié sans diplôme jusqu'au cadre supérieur;
- des garanties sur le déroulement de carrière non soumises à l'arbitraire de l'employeur (avancement automatique, formations qualifiantes, instances paritaires, accès à la qualification ou collège supérieur non-discriminatoire basé sur l'expérience, l'ancienneté et la formation ...);
- la reconnaissance des diplômes à l'embauche et en cours de carrière par un positionnement dans la grille en fonction des diplômes détenus par chaque salarié;
- la reconnaissance et la valorisation de l'ancienneté pour fidéliser les salariés de la Branche;
- l'instauration d'un 13ème mois conventionnel de Branche.

Bref, une CCN de haut niveau!

Une autre trajectoire est possible ! Cela passe par l'action collective de haut niveau. Les cheminots doivent se faire entendre, dire STOP !

La coupe est pleine ! La Fédération CGT des Cheminots appelle à manifester unitairement le 4 juin à Paris.

RDV à 13h, Place d'Italie.

ENSEMBLE, NOUS ALLONS LE FER!